



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LES ENTREPRISES ARTISANALES

CONTEXTE

Organom est un syndicat intercommunal créé en 2002 pour traiter et valoriser les ordures ménagères du centre sud du département de l'Ain ; il compte à ce jour 9 intercommunalités adhérentes dont le grand bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B), pour une population globale de 337 800 habitants.

Engagé depuis plusieurs années dans une démarche de réduction des déchets, Organom s'est inscrit dans une démarche d'économie circulaire afin de répondre aux objectifs de la loi TECV de 2015 et d'améliorer ses performances environnementales en contractualisant avec l'ADEME pour la mise en place d'un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire. **Le département de l'Ain**, soutient Organom pour ses actions de prévention des déchets en particulier auprès des entreprises.



La Chambre de métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Ain est un établissement public chargé de représenter les intérêts généraux des entreprises artisanales du département et d'exercer un certain nombre de missions et de prérogatives particulières, tel que le conseil et l'accompagnement des chefs d'entreprise : soutien au développement, à l'innovation, Foires et salons, export, démarches environnementales, mises aux normes, transmission d'entreprises, démarches qualité...

Selon **l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.



Il s'agit de réduire les pertes et gaspillages à toutes les échelles, de faire plus et mieux avec moins.

1/ Objet de l'AMI

La CMA de l'Ain et Organom souhaitent accompagner des projets expérimentaux qui s'articulent principalement autour des axes suivants :

- environnemental : le projet évite la production de déchets ou détourne des déchets de leur destination actuelle pour les orienter vers une revalorisation locale (réutilisation ou recyclage) ;
- social : le projet favorise la création ou le maintien d'emplois locaux ;
- économique : le projet permet de faire réaliser des économies à l'entreprise ou à la collectivité.

2/ Accompagnement proposé

La CMA de l'Ain et Organom vous accompagnent selon les modalités suivantes:

1. Réalisation d'un diagnostic ADEME « TPE PME gagnantes » et recherche de solutions adaptées ;
2. Appui à l'étude de marché ou à l'étude de faisabilité du projet ;
3. Si éligible et selon le projet envisagé : participation au financement d'une prestation externe ou à l'achat de matériel (à hauteur de 80 % de la dépense et plafonnée à 2 000 € par entreprise) ;
4. Pour les projets nécessitant des tests : facilitation de l'accès à certaines données ou ressources (matériaux, outillages, locaux techniques...).

3/ Public et projets concernés

Toute entreprise artisanale, peut répondre à l'appel à manifestation d'intérêt à condition :

- d'être inscrite au répertoire des métiers de l'Ain ;
- de réaliser le(s) projet(s) sur le territoire d'Organom* ;
- d'inscrire le(s) projet(s) concerné(s) dans les axes définis en objet.

Exemple de projets attendus (non exhaustif) :

- mettre en place le tri > 5 flux au sein de l'entreprise et justifier de la valorisation de ses déchets ;
- créer une boucle logistique locale pour réutiliser ou valoriser un déchet ;
- étudier une solution de substitution pour préserver la ressource ou limiter le gaspillage ;
- développer et produire un produit éco-conçu.

*<https://www.organom.fr/organom>

4/ Calendrier

22 juin 2020 : lancement et communication sur l'appel à manifestation d'intérêt

22 septembre 2020 à minuit : date limite de réception des dossiers de candidature ;

2 octobre 2020 : clôture de l'instruction des dossiers ;

5 octobre 2020 : désignation des lauréats et mise en œuvre des accompagnements.

5/ Modalités

Pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt :

1. je télécharge le dossier de candidature et renseigne les éléments demandés ;
2. je transmets le dossier complété, signé avec les pièces obligatoires et autres documents utiles
 - soit par courrier électronique à : s.astier@cma-ain.fr
 - soit par courrier postal à : Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ain, CS 2013 VIRIAT, 102 bd Edouard Herriot 01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Pour toute information complémentaire sur cet appel à manifestation d'intérêt, vous avez jusqu'au 15 septembre 2020 pour nous contacter.

6/ Contacts

Pour la CMA de l'Ain : Sébastien ASTIER - s.astier@cma-ain.fr - 04 74 47 49 42

Pour Organom : David THOMAS - d.thomas@organom.fr - 04 74 45 35 55

DOSSIER DE CANDIDATURE

Informations générales sur le porteur de projet

- Nom de la structure :
- Forme juridique :
- Siège social :
- N° de SIRET :
- Représentée par :
- Coordonnées (adresse, téléphone et courriel) :

- Nom et coordonnées de la personne responsable de la réponse au présent appel à manifestation d'intérêt :

- Votre structure bénéficie-t-elle, par ailleurs, de subventions publiques dont le montant cumulé excède 200 000 € sur les trois dernières années (à compter du 1er janvier 2017) ?
 - Oui
 - Non

Présentation du projet ou de votre Problématique déchet

- Intitulé du projet / problématique déchet :

- Description (démarche ou expérimentation envisagée, partenaires ou prestataires identifiés, matériel requis, enveloppe financière, contraintes techniques, ...) :

- Ce projet a t'il déjà fait l'objet d'un accompagnement (incubation, formation, etc.) ?
- Oui
 - Non

Si oui, de quel accompagnement s'agit-il et à quelle phase du projet correspond-il ?

Demande(s) d'accompagnement sollicitée(s)

- Souhaitez-vous un accompagnement financier ?
- Oui
 - Non

Si oui quel montant financier demandez-vous ? Indiquer la ou les dépenses concernées. Le montant de l'aide ne pourra pas excéder 2 000 euros.

- Avez-vous d'autres besoins concernant : (si oui, préciser) :
- Des locaux ou implantations foncières :
 - Des données, publiques ou privées :
 - Des contacts ou une mise en relation :
 - Autre :

Autres

Vous pouvez donner tout complément d'information que vous jugeriez nécessaire à la bonne compréhension de votre projet :